

UNE SOCIÉTÉ CIVILE SANS INTERLOCUTEURS, DÉNI DE BONNE GOUVERNANCE ?

Avant-propos

L'Observatoire de la Vie Publique - ou SeFaFi, pour reprendre le sigle plus connu de sa dénomination malgache - a cinq ans. Créé en février 2001, il a fait ses premiers pas sous le régime de Didier Ratsiraka, avant de se voir confronté, avec tout le pays, à la crise politique et institutionnelle qui a suivi les élections du 16 décembre 2001.

Pendant ces cinq années, les membres du SeFaFi ont élaboré et publié 30 communiqués : 12 en 2001-2002, essentiellement sur la crise de cette période, et 6 pour chacune des trois années 2003, 2004 et 2005. Ces derniers font l'objet du présent livret, le quatrième de la série... D'où la question : trente textes, pourquoi ? et pour quel résultat ?

Comme l'explique le communiqué du 14 octobre 2005, qui traite des « caractéristiques et responsabilités de la société civile », le SeFaFi se préoccupe du bon fonctionnement de la société. Celui-ci relève d'abord de la responsabilité des citoyens et par la suite, en raison de la délégation de pouvoir donnée à leurs représentants, à la société politique.

Il est donc normal, conforme à l'Etat de droit autant qu'à la bonne gouvernance, que la société civile exerce sa vigilance à l'égard de ceux qui sont élus pour gérer le bien général de la nation. Voilà pourquoi, le 14 octobre 2005, le SeFaFi a rappelé aux membres de la société politique « les caractéristiques et les responsabilités de la société civile ».

Par contre, ce qui est surprenant, et aussi peu conforme à l'Etat de droit qu'à la bonne gouvernance, c'est l'atonie (d'aucuns parlent même d'autisme) des responsables de la société politique face aux interpellations de toutes sortes. Qu'il s'agisse des partis d'opposition, des médias, des Eglises, des milieux patronaux ou syndicaux, et plus largement des associations de la société civile, même les interpellations les plus légitimes et les plus constructives se heurtent à un mur de silence - dont nul ne sait s'il marque l'indifférence ou le mépris...

Il en fut ainsi, pour ce qui concerne le SeFaFi pour l'année écoulée, des questions toujours sans réponse sur la nature de la décentralisation, sur le respect par l'Etat de ses obligations de service public, du débat jamais clairement engagé sur les privatisations, et des liaisons suspectes entre l'Etat et certaines Eglises - sur fond de laïcité très opportuniste.

Enfin, s'ils ne font pas partie de la société civile, les « bailleurs de fonds » n'en prétendent pas moins exercer une forte influence en faveur de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Mais lorsqu'ils sont interpellés sur leur crédibilité, au vu de réalités qu'ils ne peuvent ignorer, c'est encore et toujours par un silence fracassant que l'on y répond...

En matière de démocratie, il n'est de développement ni rapide ni durable. Les avancées les plus chèrement conquises peuvent être brutalement remises en cause, des libertés que l'on croyait définitivement acquises peuvent être sournoisement contournées et niées. La démocratie, qui n'est autre que le respect intégral des droits humains, n'est jamais octroyée : elle se mérite, au jour le jour, grâce au concours actif de tous. Tel est l'espoir du SeFaFi !